

## HRP 2022 – Stratégie sectorielle : Abris / Articles ménagers essentiels

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (US\$)	PARTENAIRES	BESOIN PROJETS
560k	402,620			

### Objectifs sectoriels

**Objectif 1 :** Améliorer les conditions de vie et la protection physique des personnes déplacées internes, retournées et communautés hôtes affectées par le conflit et/ou catastrophe d'origine naturelle par la coordination efficace des acteurs intervenant dans le secteur de construction des abris et distribution des articles non alimentaires.

**Objectif 2 :** Améliorer les conditions de vie des personnes déplacées internes et des retournées par la distribution/construction des abris d'urgence, transitionnels/semi-durables/durables ou par le système de location dans une vision nexus avec la prise en compte des aspects environnementaux.

**Objectif 3 :** Contribuer à la satisfaction des besoins essentiels des ménages des personnes déplacées internes, retournées et communautés hôtes affectées par le conflit et/ou catastrophe d'origine naturelle par la distribution des articles ménagers essentiels en nature ou en cash.

**Objectif 4 :** Contribuer à la résilience et à l'auto-prise en charge des personnes déplacées internes, des retournés et des communautés hôtes affectées par le conflit et/ou catastrophe d'origine naturelle incluant les personnes vivant avec handicap à travers le travail rémunéré de construction des abris.

### Stratégie du cluster

La stratégie du Cluster va dans le sens de respecter l'un des droits fondamentaux de la personne humaine qui est d'avoir un logement convenable en assurant le bien-être des personnes déplacées internes, des retournées et des communautés hôtes ainsi que la protection physique contre les intempéries.

Sur ce, le cluster Abris/AME assistera les personnes nouvellement déplacées soit par le conflit soit par les catastrophes naturelles en abris d'urgence à travers la distribution des bâches, la fourniture des matériaux locaux de construction comme les tôles galvanisées pour la toiture, les madriers et bâches et avec une certaine quantité de caille/paille servant pour la construction des murs afin de réduire la coupe massive et désordonnée des arbres. L'utilisation des matériaux locaux comme alternative aux bâches sera explorée par souci de préservation de l'environnement. Les abris d'urgence construits de bâches et cailles/ pailles seront progressivement remplacés par soit par les briques ou les blocs de parpaing (ou avec des autres méthodes de construction innovantes) pour transformer les abris d'urgence en abris semi-durables ou durables en fonction de la durée constatée du déplacement en conformité avec les modèles d'abris déjà validés par le cluster.

En même temps, la stratégie du cluster Abris/AME prévoit l'assistance par la construction des abris semi-durables (toitures en tôles et briques) ou durables (toitures en tôles galvanisées et murs en briques cuites ou blocs de parpaing avec crépissage) pour les populations déplacées ayant déjà plus de deux ans de vie dans les sites de déplacement. La population jouera un rôle très important quant à leur participation dans la construction des abris. Pour ce faire, des formations en techniques de

construction des abris seront organisées à l'endroit des personnes déplacées internes, retournées et communautés hôtes sélectionnées pour constituer une main d'œuvre locale disponible pour appuyer les communautés affectées. Cette approche du cluster s'inscrit dans le cadre de la redevabilité envers les personnes à assister et dans la « nouvelle façon de travailler » à travers la mise en œuvre des projets nexus humanitaire- développement. Ceci est d'autant plus important qu'en considérant les résultats d'enquête sur les intentions de retour menée par l'agence OIM en octobre 2021, la majorité des populations déplacées (91%) confirment leur intention de rester dans les lieux de déplacement sans aucune intention de retourner dans leurs zones d'origine. Ceci interpelle alors les acteurs à développer des projets de solutions durables pour ces personnes déplacées qui souhaitent l'intégration locale.

C'est ainsi que le cluster Abris/AME mènera des consultations auprès des autorités administratives locales pour proposer des aménagements et des approches soit de villagisation soit d'urbanisation des sites se trouvant dans les environs des centres administratifs comme Liwa, Baga Sola, Bol après des enquêtes approfondies et discussions avec les personnes déplacées concernées. Le Cluster fera le plaidoyer auprès des bailleurs et des agences/organisations pour financer la construction de ces villages et urbanisation des sites avec l'approche nexus humanitaire - développement - paix.

C'est ainsi que le cluster collaborera avec les autorités locales pour s'assurer qu'elles donnent leur accord pour les constructions permanentes afin d'éviter les évictions éventuelles dans l'avenir. Ces dernières pourraient constituer les exemples réussis d'intégration socio-économiques des déplacés avec les projets des moyens d'existence comme aboutissement des solutions durables.

Le cluster prévoit la distribution des articles ménagers essentiels et autres articles non-alimentaires pour subvenir aux besoins les plus urgents dans les premiers mois de déplacement et qui seront renouvelés une seule fois. Afin de réduire l'utilisation excessive du bois de chauffe, la distribution des foyers améliorés ou à gaz seront encouragés. Des plants d'arbres et fruitiers seront distribués. Des plants d'arbres et fruitiers seront distribués aux ménages dans les sites et communautés hôtes pour leur plantation afin de reconstituer l'environnement endommagé par les coupures anarchiques des arbres.

Afin de contribuer à la prévention du COVID-19, le cluster Abris/AME veillera à la décongestion des sites en faisant respecter les mesures d'espacement entre les abris recommandés avec des abris plus aérés. Le modèle d'abris avec véranda déjà discuté au niveau du Cluster sera privilégié pour l'ombrage et l'utilisation culinaire, évitant ainsi l'étouffement de plus de fumée à l'intérieur des abris. Les hangars d'isolement et/ou de mise en quarantaine et/ou de triage pourront être construits en collaboration avec le cluster santé en cas de besoin si la pandémie de COVID-19 sévit dans la zone d'intervention. Le cluster pourra aussi apporter son appui aux points d'entrée avec des abris et des articles ménagers essentiels pour les personnes entrant dans le pays et mises en quarantaine surtout en provenance de la Lybie et/ou République Centrafricaine.

### **Priorités**

Le cluster Abris/AME priorise l'assistance aux personnes déplacées internes, aux retournés, et aux communautés hôtes affectées par le conflit et par une catastrophe d'origine naturelle (inondations ou sécheresse). L'assistance portera sur la distribution des articles ménagers essentiels et les kits d'abris d'urgence pour les personnes déplacées pendant les premiers six mois d'abord, puis pour celles de plus de six mois jusqu'à une année et demie.

Un appui en abris semi-durables ou durables, ou la transformation des abris d'urgence en abris transitionnels ou semi-durables, sera accordé aux personnes déplacées, retournées, ayant passé plus de deux ans dans les sites d'accueil et exprimant la volonté d'intégrer le milieu de déplacement. Cette assistance intègre les communautés hôtes vulnérables. Des formations sur des techniques de construction des abris durable de qualité et la sauvegarde de l'environnement (la protection de l'écosystème) dans une approche communautaire et mettant en valeur la modalité de transfert monétaire seront organisées pour les communautés affectées, les communautés hôtes et les partenaires du cluster. Là où il sera possible et si le bénéficiaire le souhaite, l'option d'appui avec des frais de location sera utilisée pour une période d'au moins six mois afin de permettre au ménage bénéficiaire de se prendre en charge.

En collaboration avec les autorités administratives locales et en accord avec les communautés déplacées concernées, des sites de déplacements seront transformés en villages ou urbanisés comme solutions durables aux personnes déplacées souhaitant l'intégration.

### **Méthodologie de ciblage**

En 2022, le cluster Abris/AME ciblera 402,620 personnes des 559, 836 personnes dans le besoin qui sont constituées de 100% des personnes déplacées internes non encore assistées, 60% des personnes retournées, 60 % des personnes retournées anciennes personnes déplacées, 20% des communautés hôtes et 10 % des personnes affectées par les catastrophes naturelles (inondations ou sécheresse).

Les régions ciblées pour les interventions du cluster Abris/AME sont les provinces qui accueillent les personnes en déplacement à cause du conflit et les provinces frappées par les inondations. Il s'agit notamment la province du Lac pour le conflit et les inondations, le Logone Oriental, Mandoul, Moyen Chari et Tandjilé pour les inondations et Ounianga-Kebir pour les retournées de la Lybie.

### **Prise en compte du genre et la diversité dans la réponse sectorielle**

Le cluster Abris/AME impliquera les femmes et les hommes au même pied d'égalité dans les activités de construction des abris afin que les uns et les autres profitent des revenus qui en découlent de la même manière. Des personnes vivant avec le handicap seront aussi incluses dans ses activités selon leur capacité. En plus, des femmes et enfants chefs de ménage seront prioritaires et prises en compte pour l'assistance en abris et articles ménagers non alimentaires. Les souhaits des femmes de création des espaces de cuisine lors des constructions des abris seront prises en compte pour la protection contre l'ensoleillement et la pluie. Des formations en matière de constructions toucheront les hommes et les femmes sans discrimination avec inclusion des personnes vivant avec handicap. Des articles ménagers non alimentaires nécessaires pour les femmes seront inclus dans le kit à distribuer.

### **Opérationnalisation de la protection transversale**

Le cluster Abris/AME encouragera ses partenaires à donner l'assistance en Abris et AME avec équité et en respectant l'égalité de genre des bénéficiaires. Les personnes à besoins spécifiques vivant avec handicap, les femmes cheffes des ménages, les enfants chefs de ménages seront pris en compte dans l'assistance. Pour éviter les omissions dans la prise en compte de ces catégories, le cluster collaborera étroitement avec le cluster Protection pour renforcer les capacités des membres du cluster dans la prise en compte de la protection transversale lors des évaluations des besoins et dans le processus d'identification des zones d'assistance et le ciblage des bénéficiaires.

Dans une optique de prévention des cas d'abus et d'exploitation sexuels et les faveurs liées à l'assistance par les humanitaires, les bénéficiaires seront sensibilisés sur leurs droits et sur les services disponibles.

### **Opérationnalisation de la redevabilité envers les populations affectées**

Le cluster mènera des enquêtes de pré-intervention et post-intervention auprès des bénéficiaires pour évaluer le degré de satisfaction tenant compte de leur suggestion. La prise de décision sur les interventions à donner dans le secteur des abris et des articles ménagers essentiels devra se référer aux souhaits des personnes ciblées par l'assistance. Les partenaires du cluster impliqueront systématiquement les bénéficiaires dans la mise en œuvre des interventions pour s'assurer de leur adhésion à l'approche communautaire.

Pour assurer la participation des bénéficiaires aux distributions des articles ménagers essentiels, les organisations prestataires de services travailleront avec les autorités locales, les gestionnaires des sites ainsi les comités de gestion des sites et les comités de distribution constitués des représentants des bénéficiaires par vagues d'arrivées avec le respect de genre et diversité. Il en sera de même pour le secteur de construction des abris.

### **Perspective d'utilisation de la modalité des transferts monétaires dans les interventions**

Le cluster intégrera la modalité de transfert monétaire dans la stratégie de réponse, notamment dans la construction et la réhabilitation d'abris, afin de permettre aux bénéficiaires de construire des abris plus appropriés au contexte du milieu et de contribuer au développement des marchés locaux. Afin d'éviter que l'argent ne soit détourné de l'objectif de construction des abris, une approche de livraison par tranche suivant la progression de construction sera adoptée, avec un suivi soutenu par le personnel technique des partenaires et les leaders communautaires avec une responsabilisation communautaire. La mobilisation et la participation des communautés à travers l'approche « travail contre rémunération » aideront à l'autosuffisance des bénéficiaires. La participation des bénéficiaires dans la construction ou réhabilitation des abris pourra aussi se faire à travers l'indication de ceux venant des familles vulnérables comme main d'œuvre aux entreprises sélectionnées pour la construction. En ce qui concerne la réponse en articles ménagers essentiels, là où les conditions sont réunies et après étude des marchés, l'assistance sous forme de transferts monétaires visant le renforcement des marchés et des commerçants locaux, sera également encouragée. En matière d'abris, surtout à N'Djamena où l'on a remarqué que les personnes sinistrées sont des locataires pour la plupart, l'option de distribution des frais de location sera utilisée sans oublier les frais de réparation pour ceux qui ont des maisons partiellement détruites.

### **Lien entre l'humanitaire et le développement**

Le cluster renforcera la collaboration avec le Gouvernement et les acteurs de développement afin d'aligner ses interventions aux plans provinciaux de sécurité et de développement surtout en matière de l'habitat. Le cluster alignera aussi ses interventions avec d'autres projets de développement mis en œuvre dans les différentes provinces concernées, notamment pour l'intégration des populations en déplacement dans les localités d'accueil et zones présentant des opportunités, et l'amélioration de l'accès aux services de base existants.

Finalement, la mise en place de solutions durables pour les déplacés et les retournés est une opportunité pour l'implication de toutes les catégories d'acteurs et d'articulation efficace entre les interventions d'urgence et de résilience.

Une collaboration étroite et un plaidoyer fort seront faits pour la considération des personnes déplacées souhaitant définitivement intégrer les sites de déplacement pour recevoir des solutions durables en termes d'abris. En effet, le cluster Abris/AME préparera des plans d'aménagement des sites avec approche d'urbanisation et/ou de villagisation dépendant de la localité où se situe les sites qui constitueront des outils de plaidoyer auprès des acteurs de développement à travers l'Equipe humanitaire pays pour la prise en considération de cette approche dans la province du Lac. Ceci serait une matérialisation de l'amélioration de l'habitat figurant dans le plan de sécurité et de développement de la province du Lac auquel le cluster a beaucoup contribué en 2019.

Concernant les personnes sinistrées par les inondations, le cluster Abris/AME continuera de faire un plaidoyer au sein du comité de crise dont il est membre afin d'influencer la prise de décision sur les solutions durables dans la gestion des inondations, qui ont un impact négatif sur l'habitat en provoquant des déplacements à cause des destructions totales ou partielles des maisons, et sur les articles ménagers essentiels et autres articles non alimentaires des ménages à cause de la perte ou de la destruction de ces articles.

### Objectives, indicateurs et cibles

OBJECTIF	APPROCHE DE L'OBJECTIF SECTORIEL	INDICATEUR	BESOIN	CIBLE
<b>Objectif stratégique 1 : Sauver et préserver la vie et la dignité de 2,9 millions de personnes affectées</b>				
<b>Objectif spécifique 1 : Fournir une assistance rapide, intégrée et coordonnée à 1,4 million de personnes vulnérables en situation d'urgence</b>				
<b>Objectif sectoriel 1</b> : Améliorer les conditions de vie et la protection physique des personnes déplacées internes et retournées et communautés hôtes affectées par le conflit et/ou catastrophe naturelle par la coordination efficace des acteurs intervenant dans le domaine des abris	Organiser des réunions de coordination des partenaires intervenant dans le domaine des abris et/ou de distribution des articles ménagers essentiels (AME) pour les personnes déplacées internes et retournées	Nombre de partenaires ayant participé aux réunions de coordination des partenaires organisées		25
<b>Objectif 2</b> : Améliorer les conditions de vie des personnes déplacées internes et des retournées par la distribution/construction des abris d'urgence, transitionnels/semi-durables/durables ou par le système de location dans une vision nexus avec la prise en compte des aspects environnementaux	Assistance en abris semi-durables ou durables tout en tenant compte de la protection de l'environnement	Nombre de personnes assistées en abris durables et semi-durables, y compris les personnes vivant avec handicap		90 589
		Nombre de personnes assistées en abris d'urgence, y compris les personnes vivant avec handicap		211 375

<b>Objectif sectoriel 3</b> : Contribuer à la satisfaction des besoins essentiels des ménages des personnes déplacées internes et retournées par la distribution des AME en nature ou en cash	Distribution des AME aux ménages déplacés, retournés, ressortissants des pays tiers et communautés hôtes ciblées	Nombre de personnes assistées en articles non alimentaires, y compris les personnes vivant avec handicap		402 620
<b>Objectif stratégique 2. Réduire la vulnérabilité de 1,5 million de personnes affectées à travers le renforcement de la résilience communautaire et institutionnelle pour mieux répondre et résister aux chocs récurrents</b>				
<b>Objectif spécifique 2. Soutenir 1,3 million de personnes parmi les plus vulnérables via le renforcement des moyens de subsistance et l'accès à des solutions durables ainsi qu'aux opportunités économiques</b>				
<b>Objectif 4</b> : Contribuer à la résilience et à l'auto-prise en charge des personnes déplacées internes, des retournés et des communautés hôtes affectées par le conflit et/ou catastrophe d'origine naturelle incluant les personnes vivant avec handicap à travers le travail rémunéré de construction des abris.	Formation des techniciens et des communautés déplacées pour la construire des abris	Nombre de personnes formées en techniques de construction des abris		500
	Assistance visant à la résilience et l'auto-prise en charge	Nombre de personnes ayant bénéficié du cash durant la construction des abris et la distribution de matériels locaux de construction contribuant la résilience à l'auto-prise en charge		10 500